



# TANDEM

## JUIN 2017

**Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie<sup>(1)</sup> et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit »**

- ▶ **Durée d'investissement maximum : 10 ans** (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- ▶ **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique de type actions**
- ▶ **Éligibilité** : compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance<sup>(2)</sup> vie ou de capitalisation
- ▶ **Produit émis par SG Issuer<sup>(3)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois**, offrant une garantie donnée par Société Générale du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale (en sa qualité de garant)
- ▶ **Période de commercialisation** : Du 18/04/2017 au 12/06/2017. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 12/06/2017

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

<sup>(2)</sup> Votre Banquier Privé tient à votre disposition la liste des assureurs proposant ce produit.

<sup>(3)</sup> Filiale à 100 % de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS A(high)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 15/03/2017, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

## OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice Euro Stoxx 50®. Le remboursement du produit « Tandem Juin 2017 » est conditionné à l'évolution de cet indice **dividendes non réinvestis** (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant cet indice, la performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis). **En cas de baisse de l'indice de plus de 40 % à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, et si le mécanisme de remboursement n'a pas été activé, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice.** Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 40 % (inclus) de l'indice à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 5,88 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 4,83 %, dont les hypothèses sont définies ci-dessous).

- ▶ Un remboursement du capital à l'échéance<sup>(1)</sup> si l'indice n'enregistre pas, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, une baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. **Un risque de perte en capital en cas de baisse de l'indice de plus de 40%.**
- ▶ **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à l'année 9**, si, à l'une des dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, le niveau de l'indice est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé (différent chaque année, voir tableau page 4).
- ▶ **Un objectif de gain fixe plafonné à 6 % par année écoulée depuis l'origine** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80 % de son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 5,88 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 4,83 %, dont les hypothèses sont définies ci-dessous.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

*Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 12/06/2017 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.*

*Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Tandem Juin 2017 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 12/06/2017 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.***

*Le produit « Tandem Juin 2017 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation, sous réserve d'acceptation de l'assureur. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Tandem Juin 2017 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.*

## AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

### AVANTAGES

- ▶ À l'issue des années 1 à 9, si à l'une des dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, le niveau de l'indice est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé tel que présenté en page 4, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 6 % par année écoulée depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> maximum de 5,88 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 4,83 %.
- ▶ À l'issue des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale<sup>(1)</sup> le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80 % de son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 6 % par année écoulée depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 160 % du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> est alors de 4,80 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 3,75 %.
- ▶ À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice a baissé de plus de 40 % depuis la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>.

### INCONVÉNIENTS

- ▶ **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de vente du produit avant la date d'échéance<sup>(1)</sup>, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- ▶ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans, notamment compte tenu du mécanisme de remboursement anticipé.
- ▶ L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> maximum de 5,88 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 4,83 %).
- ▶ L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>. La performance d'un indice **dividendes non réinvestis** est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- ▶ L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- ▶ Le rendement du produit « Tandem Juin 2017 » ainsi que son prix de marché peuvent connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice se situe à proximité du seuil des 40 % de baisse par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale.

### FACTEURS DE RISQUE

- ▶ **Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit sur l'émetteur et ultimement sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- ▶ **Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- ▶ **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- ▶ **Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- ▶ **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(3)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Le niveau initial de l'indice est déterminé par son cours de clôture à la date du 12 juin 2017.

### ► MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 (A1) à l'année 9 (A9), à chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, dès que le niveau de l'indice est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé, et le produit prend automatiquement fin. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors à la date de remboursement anticipé<sup>(1)</sup> :

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain de 6 % par année écoulée depuis l'origine  
(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 5,88 %, ce qui correspond à un  
Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 4,83 %)

	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9
Seuil de Remboursement Anticipé (en pourcentage du niveau initial de l'indice)	98 %	96 %	94 %	92 %	90 %	88 %	86 %	84 %	82 %

Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.

### ► MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 14/06/2027), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau de l'indice par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 12/06/2017).

**CAS DÉFAVORABLE** : si le niveau de l'indice est inférieur à 60% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 21/06/2027 :

La Valeur Finale<sup>(4)</sup> de l'indice  
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de  
l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice

**CAS MÉDIAN** : si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 60 % de son niveau observé à la date de constatation initiale mais inférieur à 80 % de ce même niveau, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 21/06/2027 :

L'intégralité du capital initial

**CAS FAVORABLE** : si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80 % de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 21/06/2027 :

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain de 6 % par année écoulée depuis l'origine, soit un gain de 60 %  
(Taux de Rendement Annuel Brut de 4,80 %, ce qui correspond à un Taux de  
Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 3,75 %)

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(3)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

<sup>(4)</sup> La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale, à la date de constatation finale.

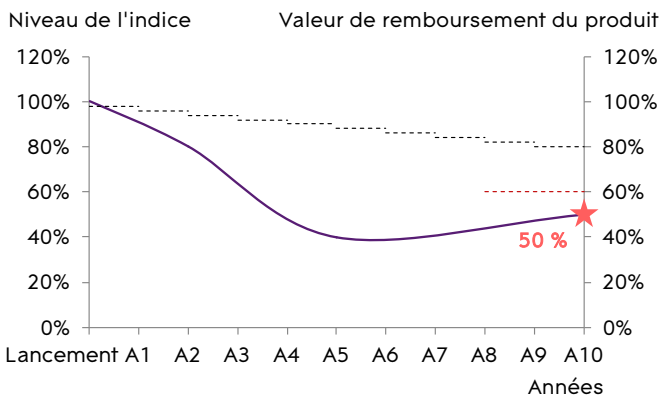


## ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

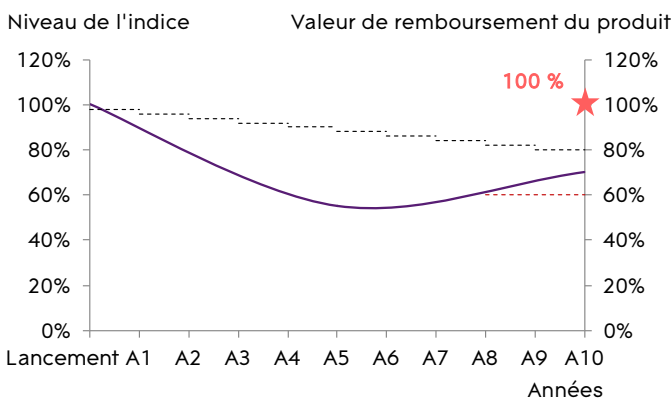
--- Seuil de Remboursement Anticipé et de versement du gain à l'échéance      - - - - Seuil de perte en capital à l'échéance (60 %)  
 ★ Valeur de remboursement du produit      — Évolution de l'indice      ■ Fin de vie du produit

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME



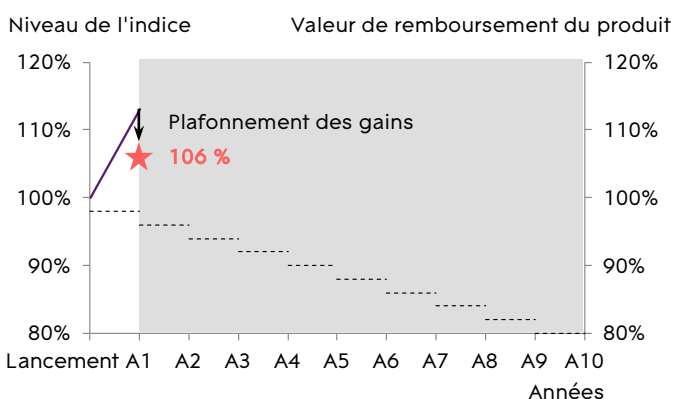
- ▶ À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 9, le niveau de clôture de l'indice est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- ▶ À l'issue des 10 ans, l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial (soit -50 % dans cet exemple). L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors la Valeur Finale<sup>(2)</sup> de l'indice, soit 50 % du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital de 50%. Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice, soit -6,68 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de -7,61 %.
- ▶ Dans le cas défavorable où l'indice clôturerait en baisse à chaque date de constatation annuelle et céderait plus de 40 % de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 40 % du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

### SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ FAIBLEMENT BAISSIER À LONG TERME



- ▶ À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 9, le niveau de clôture de l'indice est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- ▶ À l'issue des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 28 % et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors l'intégralité du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de -1 %, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -3,22 % pour un investissement direct dans l'indice.

### SCÉNARIO FAVORABLE : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME



- ▶ À la première date de constatation annuelle, le niveau de clôture de l'indice est supérieur au Seuil de Remboursement Anticipé (soit +13 % dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le produit s'arrête.
- ▶ L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 6 % par année écoulée depuis l'origine, soit 106 % du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors égal à 5,88 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 4,83 %. Du fait du mécanisme de plafonnement des gains, le rendement de l'investisseur sera inférieur au taux de rendement annuel brut de 12,74 % pour un investissement direct dans l'indice.

<sup>(1)</sup> Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(2)</sup> La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale, à la date de constatation finale.

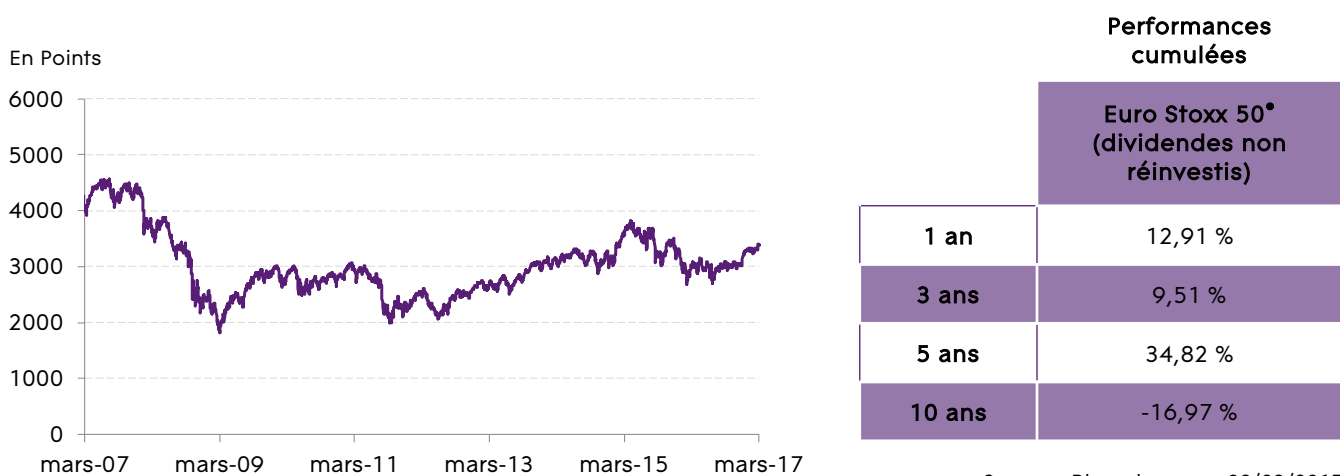
<sup>(3)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

## PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

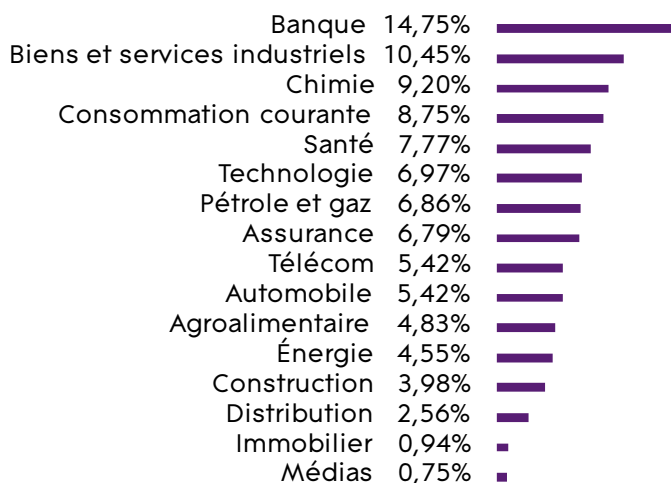
### ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50® :

L'indice Euro Stoxx 50®, **dividendes non réinvestis**, est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens. La composition de l'indice est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre. Les informations relatives à l'indice Euro Stoxx 50® sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.stoxx.com>

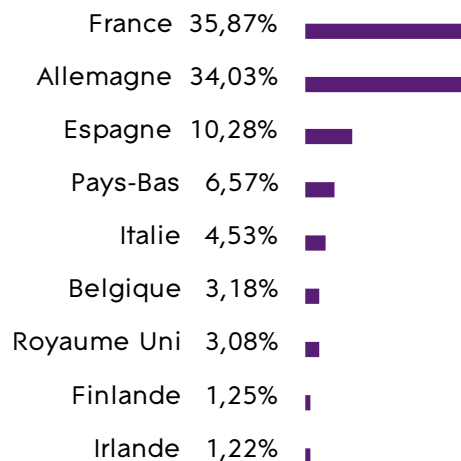
### ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) :



### RÉPARTITION SECTORIELLE



### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg, au 08/03/2017

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale, ni l'Émetteur, ni la Banque Privée 1818 n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

## FICHE TECHNIQUE

Type	<b>Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.</b> Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant	Société Générale (Notations : Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS A(high)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 15/03/2017, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	FR0013245990
Sous-jacent (dividendes non réinvestis)	Indice Euro Stoxx 50® (Code Bloomberg : SX5E Index)
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie (sous réserve d'acceptation de l'assureur) ou de capitalisation
Offre au public	France et Luxembourg
Garantie du capital	Pas de garantie en capital ni en cours de vie, ni à l'échéance. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale
Prix d'émission	99,85 % de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 18/04/2017 au 12/06/2017. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 1 % pour atteindre 100 % de la valeur nominale le 12/06/2017 (se référer aux Conditions Définitives pour plus de détails sur le prix de souscription). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 12/06/2017
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Date d'émission	18/04/2017
Date d'échéance	21/06/2027
Date de constatation initiale	12/06/2017
Dates de constatation annuelle	12/06/2018 ; 12/06/2019 ; 12/06/2020 ; 14/06/2021 ; 13/06/2022 ; 12/06/2023 ; 12/06/2024 ; 12/06/2025 ; 12/06/2026
Date de constatation finale	14/06/2027
Dates de remboursement anticipé	19/06/2018 ; 19/06/2019 ; 19/06/2020 ; 21/06/2021 ; 20/06/2022 ; 19/06/2023 ; 19/06/2024 ; 19/06/2025 ; 19/06/2026
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 %
Commission de distribution	Société Générale versera aux distributeurs une commission maximale de 4,00% du montant placé pendant la période de commercialisation. Le paiement de cette commission sera réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Le détail de cette commission est disponible sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 12/06/2017 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Thomson Reuters

# INFORMATIONS IMPORTANTES

## FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Par ailleurs, une information complète sur le produit ne peut être obtenue qu'en se référant au prospectus de base et aux Conditions Définitives dont il est fait mention ci-dessous.

**Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit sur l'émetteur et ultimement sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

## DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 13/04/2017, se rattachant au prospectus de base en date du 8 juillet 2016, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-19084, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « [prospectus.socgen.com](http://prospectus.socgen.com) », sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

**Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

**Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Caractère promotionnel de ce document :** Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

**Garantie par Société Générale :** Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Performances sur la base de performances brutes :** Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Données de marché :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) :** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

**Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique :** Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)<sup>(1)</sup> de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne ressortissante des États-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)<sup>(1)</sup>(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes ressortissantes des États-Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

**Agrément :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Avertissement relatif à l'indice :** L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assume aucune responsabilité à ce titre.

**Avertissement de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> :** L'Euro Stoxx 50<sup>®</sup> ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Crédit photo : © iStock.

## Banque Privée 1818

115 rue de Montmartre 75002 Paris

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 401 767,30 euros – 306 063 355 RCS Paris-Courier d'assurance n° 07 006 332. Siège social: 115, rue Montmartre 75002 PARIS